

PRIME AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Une aide financière est accordée aux jeunes demandeurs d'emploi.

1) CONDITIONS

- avoir moins de 25 ans
- être inscrit au Pôle Emploi
- ne pas bénéficier d'indemnité de chômage
- être résident sur la commune

Outre les conditions précitées, les documents à fournir sont :

- ① un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer, téléphone fixe)
- ② une pièce d'identité
- ③ un document justifiant :
 - l'inscription au Pôle Emploi
 - que la personne ne perçoit aucune indemnité (allocation d'aide au retour à l'emploi, allocation d'insertion et de solidarité)

Le montant de l'aide accordée est de 30 euros par mois, pendant maximum 3 mois, soit une allocation maximale de 90 euros.

Pour tous renseignements, contacter le CCAS au 01 39 30 30 20.